

# L'Agenda 21 régional

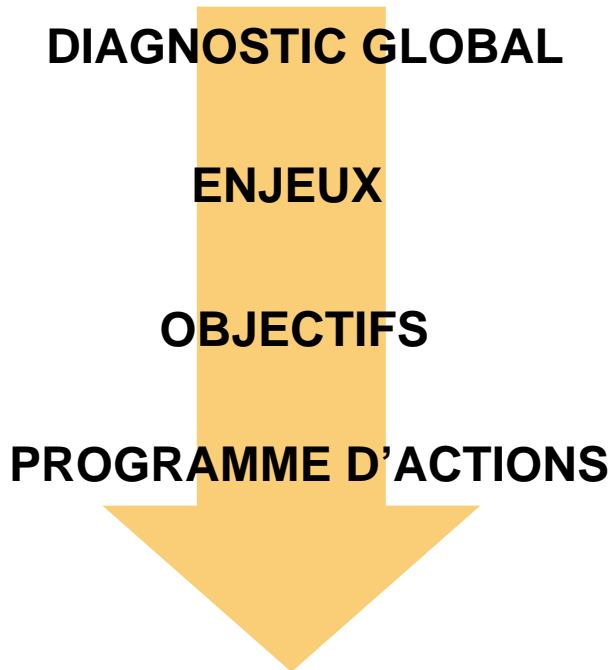
# La stratégie Développement Durable de la Région Midi-Pyrénées

- Organisation des Assises Nationales du DD (2003, 2005)
- Système de management environnemental
- Agenda 21 régional

# Organisation interne

- Comité de pilotage
- Groupe projet
- Correspondants DD

# les étapes de l'élaboration



- l'agenda 21 est construit en suivant **une démarche participative**,
- le programme d'actions n'est pas une fin, mais le début d'un **processus d'amélioration continue**,
- il est construit autour :
  - **des actions déjà engagées** répondant aux enjeux / objectifs du diagnostic
  - **des actions en cours à réorienter**, enrichir, dans une perspective de développement durable
  - **de nouvelles actions** proposées en interne à partir des objectifs définis en concertation

# Méthodologie

DIAGNOSTIC GLOBAL



- **analyse des diagnostics des projets de territoires** au regard du développement durable
- **recueil du ressenti des élus régionaux** sur le territoire régional au regard du développement durable
- calcul de **l'empreinte écologique**
- création d'une **batterie d'indicateurs** régionaux sur le développement durable en partenariat avec l'INSEE

# Méthodologie

ENJEUX

- Diagnostic initial
- Consultation des élus
- Groupe citoyen de concertation
- contributions web
  
- *rapprochement avec autre schémas et orientations CPER*

OBJECTIFS

- Diagnostic initial
- Consultation des élus
- contributions web
  
- *croisement avec objectifs*
- *Groupe citoyen de concertation*
- *rapprochement avec autre schémas et orientations CPER*

# Méthodologie

PISTES D' ACTIONS

- Actions déjà menées par la Région en matière de développement durable
- Propositions d'actions du GCC

- **Concertation avec les directions :**  
Sur la base des actions déjà menées et des pistes d'actions.

ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

ADOPTION EN AP

# le Groupe Citoyen de Concertation

- « **s'engager ensemble pour un DD en Région** » : 5 réunions décentralisées du 10 au 20 avril 2006 (Auch, Rodez, Toulouse, Bagnères-de-Bigorre, Labastide-Murat) ➔ *les doléances*
- « **rêver d'un avenir durable en Région** » : samedi 20 mai à l'Hôtel de Région ➔ *les désirs*
- « **agir en Région pour un avenir durable** » : samedi 24 juin à l'Hôtel de Région, 19 personnes ressources auditionnées ➔ l'« *avis citoyen* »
- **I' « Avis Citoyen »** : 6 chapitres
  - ✓ Se déplacer durablement en Midi-Pyrénées
  - ✓ Vivre ensemble et en solidarité
  - ✓ Équilibrer le développement régional
  - ✓ Consommer, produire, se comporter autrement
  - ✓ Devenir des ressources régionales : eau, énergie, biodiversité
  - ✓ Rendre l'institution régionale exemplaire en terme de développement durable
- Réunion de restitution de l'Avis Citoyen : samedi 10 février 2007

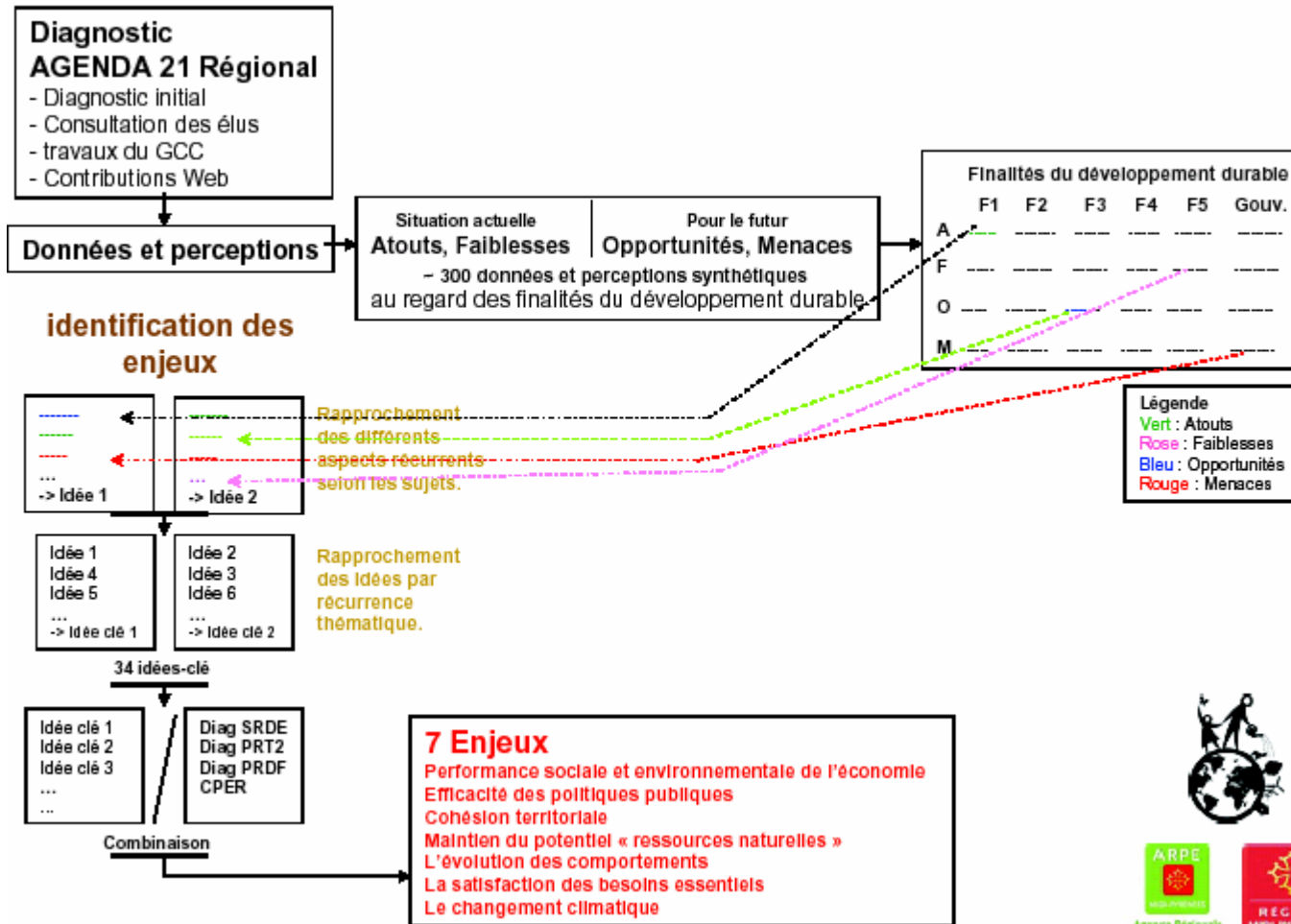
# le Groupe Citoyen de Concertation



# le Groupe Citoyen de Concertation



## L'Agenda 21 - Identification des Enjeux : méthodologie

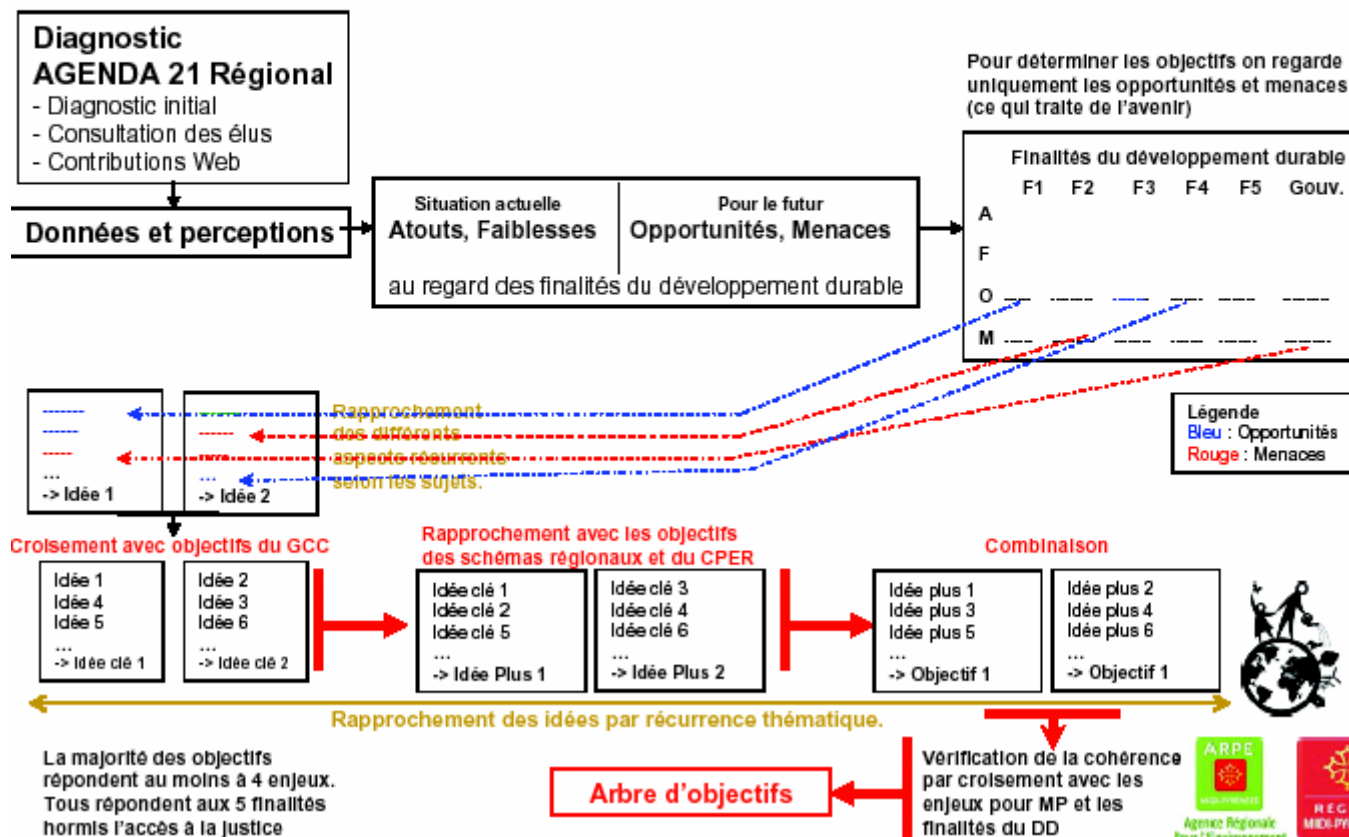


# Les enjeux : « ce qu'on a à gagner ou à perdre »

- 1- La performance sociale et environnementale de l'économie
- 2- L'efficacité des politiques publiques (partenariat, évaluation)
- 3- La cohésion territoriale (solidarité territoriale)
- 4- Le maintien du potentiel « ressources naturelles »
- 5- L'évolution des comportements (informer, sensibiliser, accompagner, exemplarité pour favoriser la mobilisation des acteurs et des citoyens)
- 6- La satisfaction des besoins essentiels (accès aux besoins essentiels, équité entre individus et générations)
- 7- Le changement climatique

## L'Agenda 21 - Identification des Objectifs : méthodologie

Les objectifs constituent les buts à atteindre par la Région pour répondre aux enjeux du territoire et aux finalités du développement durable, et dans lesquels s'inscrivent les actions. Le niveau de réalisation des objectifs fait l'objet d'une évaluation continue.



**5 AXES**

**25 OBJECTIFS**

**54 ACTIONS**

## L'arbre des objectifs

### 1. L'efficacité :

*pour une économie adaptée aux contraintes et aux besoins*

1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire

1.2 Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales, énergétiques et sociales

1.3 Développer de nouvelles activités/filières économiques basées sur les problématiques environnementales

1.4 Accompagner les démarches d'innovation sociales dans les petites entreprises

### 2. La proximité :

*pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire*

2.1 Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques

2.2 Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures

2.3 Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation

2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture

2.5 Participer à la maîtrise de l'urbanisme

### 3. La solidarité :

*pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté*

3.1 Favoriser l'intégration/insertion par l'activité économique

3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale

3.4 Soutenir les actions des associations par rapport aux publics précaires

3.5 Lutter contre les discriminations

3.6 Favoriser l'accès au logement

### 4. La responsabilité :

*pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux*

4.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de Gaz à Effet de Serre

4.2 Gérer durablement la ressource en eau

4.3 Gérer durablement les sols

4.4 Contribuer à la gestion de la biodiversité, espaces naturels paysages

4.5 Faciliter l'utilisation des transports collectifs, des modes de transport doux en les adaptant aux évolutions des besoins

4.6 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre des pratiques et concepts de développement durable

### 5. L'exemplarité :

*pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale*

5.1 Etre exemplaire en matière de politiques / actions / pratiques / comportements responsables

5.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional

5.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques

5.4 Développer des outils/dispositifs permanents régionaux de concertation

# les axes et objectifs stratégiques

## 1. L'efficacité :

*pour une économie durable adaptée aux contraintes et aux besoins*

- 1.1 Pérenniser une économie ancrée sur son territoire
- 1.2. Aider les entreprises à s'adapter aux évolutions environnementales et énergétiques
- 1.3. Développer de nouveaux pôles de compétences d'éco-activités
- 1.4. Accompagner les démarches d'innovation sociale dans les petites entreprises

# les axes et objectifs stratégiques

## 2. La proximité :

*pour une qualité de vie équitablement répartie sur le territoire*

- 2.1. Favoriser l'équilibre territorial en matière d'activités économiques dans une démarche développement durable
- 2.2. Favoriser l'équilibre territorial en matière de services, d'équipements et d'infrastructures dans une démarche développement durable
- 2.3. Favoriser l'équilibre territorial en matière de dispositifs de formation dans une démarche développement durable
- 2.4 Favoriser l'équilibre territorial en matière de loisirs et de culture dans une démarche développement durable
- 2.5 Participer à la maîtrise de l'urbanisme

# les axes et objectifs stratégiques

## 3. La solidarité :

*pour une intégration sociale basée sur les liens et la citoyenneté*

- 3.1 Favoriser l'intégration/insertion par l'activité économique
- 3.2 Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture
- 3.3 Développer des projets durables de solidarité internationale
- 3.4 Soutenir les actions des associations par rapport aux publics précaires
- 3.5 Lutter contre les discriminations
- 3.6 Favoriser l'accès au logement

# les axes et objectifs stratégiques

## 4. La responsabilité :

*pour la préservation des ressources et la prise en compte des enjeux globaux*

- 4.1 Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre l'émission de gaz à effet de serre
- 4.2 Gérer durablement la ressource en eau
- 4.3 Gérer durablement les sols
- 4.4 Contribuer à la gestion de la biodiversité, des espaces naturels et des paysages
- 4.5 Améliorer l'utilisation des transports collectifs, des modes de transports doux en les adaptant aux évolutions des besoins
- 4.6 Favoriser l'appropriation et la mise en œuvre de pratiques et concepts de développement durable

# les axes et objectifs stratégiques

## 5. L'exemplarité :

*pour une amélioration continue du fonctionnement de l'institution régionale*

- 5.1 Être exemplaire en matière de politiques/actions/pratiques/comportements responsables écologiquement et socialement
- 5.2 Mettre en place une organisation et une méthode de travail pour mettre en œuvre et animer l'Agenda 21 régional
- 5.3 Favoriser une meilleure cohérence et lisibilité des politiques publiques
- 5.4 Développer des outils/dispositifs permanents régionaux de concertation